



CONSEIL DE DIRECTION
87^{ème} session
Rome, 21-23 avril 2008

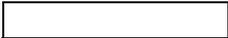
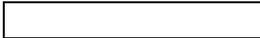
UNIDROIT 2008
C.D. (87) 9 a)
Original: anglais
Mars 2008

Point No. 9 a) de l'ordre du jour: Projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des travaux</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir § 3 ci-dessous</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2008 – CONF. 11 Doc. 4; Mise en oeuvre du Plan stratégique (C.D. (87) 6, pp. 6 et 15)</i>

PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT

Priorité			
	élevée	moyenne	basse

I. Plan stratégique

Oui, parce que les critères fixés par les Objectifs stratégiques n. 1 et 7 sont satisfaits

II. Programme de travail 2006-2008

Oui

III. Evaluation actuelle

- Réaction récente des Gouvernements et des Organisations intergouvernementales (FMI, banque Mondiale): priorité la plus élevée et finalisation le plus tôt possible.
- Réaction récente de l'industrie: élevée (ISDA).

Avantages/ Destinataires	<p>L'établissement d'un cadre juridique commun pour la détention, la conservation, la disposition, la prise de garantie, la compensation et le règlement-livraison des échanges pour un marché de 50 milliards de dollars US et des échanges et des opérations de garantie concernant les titres sociétaires et gouvernementaux émis par les Gouvernements membres de l'OCDE pour une valeur de 2 milliards de dollars US par jour aurait pour effet d'accroître la sécurité juridique, de réduire le risque systémique pour les marchés financiers mondiaux et de réduire les coûts des transactions.</p> <p>Les bénéficiaires sont les investisseurs, les intermédiaires et les Gouvernements dans leurs rôles de régulateurs et gardiens de la stabilité financière.</p>		
Calendrier	 respecté	 léger retard	 non respecté
	<p>Calendrier déterminé par le Comité d'experts gouvernementaux/ Conseil de Direction/Assemblée Générale </p> <p>Calendrier à déterminer lors de la présente session </p>		
Implications en personnel	<p>Stade préparatoire: 1,3 fonctionnaire et 1 secrétaire Pendant la Conférence: 5 fonctionnaires et 3 secrétaires Après la Conférence: à établir (fin du contrat du fonctionnaire en charge)</p>		
Implications budgétaires	<p>Financement du secteur privé pour le poste du fonctionnaire en charge jusqu'au 30 septembre 2008</p>		

INTRODUCTION

1. Suite à l'approbation et à l'adoption de l'avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (ci-après "l'avant-projet de Convention") par le Comité d'experts gouvernementaux à l'issue de sa quatrième session (21-25 mai 2007), le Conseil de Direction a examiné le projet et autorisé sa transmission à une Conférence diplomatique pour adoption. Les Groupes de travail informels établis par le Comité d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de façon plus approfondie certaines dispositions ont présenté le résultat de leur travail dans des rapports qui seront soumis à la Conférence. Le 22 janvier 2008, le Gouvernement suisse a invité tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies à participer à la Conférence diplomatique qui se tiendra à Genève du 1^{er} au 13 septembre 2008.

2. Le Secrétariat travaille actuellement avec le Gouvernement suisse sur l'organisation de la Conférence et prépare les documents de la Conférence qui sont mis en ligne sur le site Internet d'UNIDROIT.

MESURES A PRENDRE

3. *Le Conseil de Direction est invité à soutenir de façon active les efforts du Secrétariat en vue de garantir, en étroite coopération avec le Gouvernement suisse, la tenue d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention qui soit couronnée de succès.*